



**NOUVELLE ADHESION**  
**PARTICIPATION 2015**

**COTISATIONS**  
**A VERSER AVANT LE 01.03.2016**

**Merci de compléter les informations de ce document**

Votre contact : Service Référentiels & Collectes  
N° tél : 01.53.02.14.98  
Email : [collecte@uniformalion.fr](mailto:collecte@uniformalion.fr)

**Votre n° Siret :**

**Code NAF :**

VOTRE RAISON SOCIALE ET COORDONNEES

[www.uniformalion.fr](http://www.uniformalion.fr)

Masse salariale globale 2015

Masse salariale CDD

Branche d'appartenance (Voir au dos du document) :

**Contribution calculée sur la masse salariale globale (CDI+CDD)**

Valeur arrondie à l'unité

	Versements à effectuer	Versements déjà effectués	Solde à verser
CONTRIBUTION LEGALE (LEGAL) MS GLOBALE 2015 x .....%		-	=
	+	+	
CONTRIBUTION LCONVENTIONNELLE (CONV) MS GLOBALE 2015 x .....%		-	=
	+	+	
DEVELOPPEMENT PARITARISME (CPN) MS GLOBALE 2015 x .....%		-	=
	+	+	
.....% : Voir le taux des contributions au dos du document.		-	=
	+	+	
<b>Sous-total (1)</b>		-	=

**Contribution calculée sur la masse salariale des CDD**

Valeur arrondie à l'unité

	Versements à effectuer	Versements déjà effectués	Solde à verser (2)
CONTRIBUTION CIF CDD (CDD) MS CDD 2015 x .....%		-	=
<b>Total à verser (1)+(2)</b>			

**Choix du mode de règlement**

Chèque N°  
Sur banque : \_\_\_\_\_

**Renseignements sur l'entreprise**

Composition du personnel(*)	Hommes	Femmes	Total
Ouvriers non qualifiés			
Ouvriers qualifiés			
Employés			
Agents de maîtrise, techniciens			
Ingénieurs et cadres			
Effectif au <b>31/12/2015</b>			

**dont :** Apprentis  
Contrats aidés (CUI, Emploi Avenir...)  
Contrats de professionnalisation  
Salariés bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH)

**Effectif temps plein annuel**

<b>Total arrondi à l'unité</b>	Hommes	
	Femmes	
	Total	

Le droit d'accès et de rectification des informations de ce présent document peut être exercé auprès d'Uniformalion conformément à la loi "informatique et liberté" (article 27 loi n° 78-17 du 6/01/1978)

Date :  
Cachet de l'entreprise et signature du responsable :

Exemplaire à retourner au siège d'Uniformalion avant le : **1 MARS 2016**



**Branche d'appartenance de la structure**

<b>Aide à domicile</b>	Association qui a pour activité d'assurer aux personnes physiques toutes formes d'aide de soin, d'accompagnement, de services et d'intervention à domicile ou de proximité.
<b>ALISFA</b>	Acteur du lien social et familial : Centres sociaux et socioculturel, associations d'accueil de jeunes enfants, associations de développement social local.
<b>Animation</b>	Association mettant en œuvre des actions d'intérêt social dans les domaines culturels, éducatifs, de loisirs et de plein air.
<b>Ateliers chantiers insertion</b>	Ateliers et chantiers d'insertion.
<b>Coopératives</b>	Sociétés coopératives ouvrières de production (SCOP). (Voir ci-dessous les taux de contributions : légal)
<b>FSJT</b>	Foyers et services pour les jeunes travailleurs.
<b>Golfs</b>	Gestion et exploitation de parcours de golf et de services qui s'y attachent. Structures commerciales et associatives.
<b>Légal</b>	Toute association n'entrant dans aucune des branches citées dans ce tableau, mais dont l'activité fait partie intégrante de l'Economie sociale.
<b>Missions locales &amp; PAIO</b>	Missions locales et PAIO : Maisons de l'emploi ; Plans locaux pluriannuels pour l'insertion et l'emploi (PLIE).
<b>Mutualité</b>	Organismes mutualistes régis par le Code de la mutualité.
<b>PACT</b>	Le Mouvement PACT est le premier réseau associatif au service des personnes et des familles, pour l'amélioration de l'habitat et du cadre de vie.
<b>Régie de quartier</b>	La Régie de quartier est une association dont le but est d'améliorer le cadre de vie du quartier en y associant les habitants.
<b>Régime général Sécurité sociale</b>	Les organismes de Sécurité sociale.
<b>Sport</b>	Organisation, gestion et encadrement d'activités sportives ; gestion d'installations et d'équipements sportifs ; enseignement, formation aux activités sportives et formation professionnelle aux métiers du sport.
<b>Tourisme social et familial</b>	Centres et villages de vacances, terrains de camping caravanning, maisons familiales.

Reporter sur le bordereau, les taux de votre branche d'appartenance en fonction de la taille de votre structure.

Taux de contributions 2015 sur MSB 2015	Taux de contribution à appliquer en fonction de la branche et de la taille de la structure															
	1 à 9 salariés				10 à 49 salariés				50 à 299 salariés				300 salariés			
	LEGAL	CONV	CPN & AUTRES	CIF CDD	LEGAL	CONV	CPN & AUTRES	CIF CDD	LEGAL	CONV	CPN & AUTRES	CIF CDD	LEGAL	CONV	CPN & AUTRES	CIF CDD
Aide à domicile	0,55%	1,49%	0,044%	1%	1%	1,04%	0,044%	1%	1%	1,04%	0,044%	1%	1%	1,04%	0,044%	1%
ALISFA	0,55%	1,55%	0,28%	1%	1%	1,10%	0,28%	1%	1%	1,10%	0,28%	1%	1%	1,10%	0,28%	1%
Animation	0,55%	1,25%	0,08%	1%	1%	0,80%	0,08%	1%	1%	0,80%	0,08%	1%	1%	0,80%	0,08%	1%
Ateliers chantiers d'insertion	0,55%	1,05%	0,10%	1%	1%	0,60%	0,10%	1%	1%	0,60%	0,10%	1%	1%	0,60%	0,10%	1%
FSJT	0,55%	1,43%	0,20%	1%	1%	0,98%	0,20%	1%	1%	0,98%	0,20%	1%	1%	0,98%	0,20%	1%
Golfs	0,55%			1%	1%		0,05%	1%	1%		0,05%	1%	1%		0,05%	1%
Légal	0,55%			1%	1%			1%	1%			1%	1%			1%
Missions locales & PAIO	0,55%	1,72%	0,30%	1%	1%	1,27%	0,30%	1%	1%	1,27%	0,30%	1%	1%	1,27%	0,30%	1%
Mutualité	0,55%		0,025%	1%	1%		0,025%	1%	1%		0,025%	1%	1%		0,025%	1%
PACT	0,55%	1,05%		1%	1%	0,60%		1%	1%	0,60%		1%	1%	0,60%		1%
Régies de quartier	0,55%	0,15%		1%	1%	0,75%		1%	1%	0,75%		1%	1%	0,75%		1%
Régime général Sécurité sociale	0,55%	0,15%		1%	1%	0,15%		1%	1%	0,15%		1%	1%	0,15%		1%
Sport	0,57%	1,05%	0,06%	1%	1,02%	0,20%	0,06%	1%	1,02%	0,15%	0,06%	1%	1,02%	0,10%	0,06%	1%
Tourisme social et familial	0,55%	0,15%	0,05%	1%	1%	0,25%	0,05%	1%	1%	0,25%	0,05%	1%	1%	0,41%	0,05%	1%

**CPN** : Versement obligatoire pour le fonctionnement et le développement de l'aide au paritarisme.

**Légal** : Cette contribution regroupe le plan légal + la professionnalisation + le CIF CDI + le CPF + le FPSPP

**Conv** : Cette contribution est issue de la négociation de votre branche professionnelle

**Pour toute question concernant votre versement, une assistance téléphonique est mise à votre disposition au : 01 53 02 14 98**